

BTS Aménagements Paysagers (AP)



Objectifs

Les BTS AP gèrent des projets d'aménagements paysagers (plan de réalisation, solutions techniques et agronomiques, propositions d'aménagements). Ils conduisent les opérations techniques (implantation et réception du chantier, réalisation et mise en place des espaces paysagers).

Ils organisent et encadrent une équipe en planifiant les activités et en mettant en oeuvre les normes de sécurité et la réglementation.

Enfin, ils gèrent les projets tant sur le chiffrage que sur la négociation avec les fournisseurs et la gestion des stocks.



Durée et coût

- 20 à 22 semaines en centre de formation - 750h (CFA)
- 25 à 27 semaines en entreprise
- Formation de 2 ans (septembre-juin)
- Coût de la formation : formation prise en charge par l'OPCO de branche

Retrouvez nos résultats chiffrés



<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Conditions d'inscription & pré requis

- Titulaire d'un baccalauréat : professionnel (Bac pro aménagements paysagers), technologique (STAV), général, titre ou diplôme de niveau 4
- Avoir entre 16 et 29 ans révolus
- Conclure un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur

Débouchés et poursuites professionnelles

Le BTS AP débouche directement sur la vie active et permet d'exercer les métiers de chef d'équipe, chef de chantier, agent de maîtrise, conducteur de travaux en espaces verts... Il peut créer son entreprise avec ou sans salarié et assure l'ensemble des fonctions de conducteurs de travaux.

Possibilités de poursuite d'études en licences professionnelles (en conduite de projets/chantiers ou en infographie paysagère) ou en école d'ingénieur.

Rémunération des apprentis

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et +	+ de 26 ans
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC
3ème année	55 % du SMIC	67 % du SMIC	78 % du SMIC	100 % du SMIC

Certaines conventions collectives peuvent prévoir des pourcentages différents.



Contact : cfa.obernai@educagri.fr - 03 88 49 99 20

Formation et contenu RNCP 38349 (Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire - Echéance : 31/08/2029)

Les modules généraux :

- M 1 S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- M 2 Construire son projet personnel et professionnel
- M 3 Communiquer dans des situations et des contextes variés

Les modules techniques :

- M 4 Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagements paysagers
- M 5 Gérer la végétalisation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- M 6 Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- M 7 Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- M 8 Elaborer un projet d'aménagement paysager
- Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement : conception CAO/DAO

Spécificité de la formation

- Acquisition simultanée d'une expérience professionnelle, complétée par une formation théorique
- Un engagement fort entre l'apprenti, l'entreprise, et le centre de formation
- Une insertion professionnelle facilitée par l'alternance, avec la constitution de son propre réseau professionnel

Evaluation : 50 % à partir des résultats obtenus lors de contrôles rectificatifs en cours de formation 50 % à l'issue d'un examen terminal national en fin de deuxième année.

Suivi et adaptation des parcours : Entretien individuel, positionnement, individualisation des parcours selon les apprenants.

Modalités pédagogiques : Alternance de cours théoriques et de travaux pratiques.

Personnes en situation de handicap : Établissement adapté à l'accueil des personnes en situation de handicap. Accompagnement personnalisé par notre référent handicap.

Pratique

Accès facile en transport (SNCF, BUS, parking). Restauration sur place, chambre en internat (dans la limite des capacités d'accueil). CDI, Centre pour Apprendre Autrement, salles informatiques, associations...



Contact : cfa.obernai@educagri.fr - 03 88 49 99 20